



Païement de loyers en espèces

Par **lagrande62**, le **20/10/2008** à **22:50**

Monsieur, rnrnun propriétaire privé a t' il le droit d'encaisser un an de loyer en espèces en faisant 12 factures séparées sur son ordinateur c 'est facture sont faites sur feuilles blanches sans aucun numéro de factures. rnrnComment puis je savoir si ces factures de locations sont déclarés auprès des impots rnrnCordialement

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **09:19**

Bonjour, rnrnCes factures s'appellent des quittances de loyer. De particulier à particulier, il n'est pas nécessaire d'avoir des numéros de factures. L'mportant c'est que les mentions obligatoires y figure. rnrnPar contre, le loyer peut, et devrait, être réglé par chèque, seul moyen pour retrouver traces. Voyez pour ce faire, le service des fraudes, de la concurrence et des prix, voir vos services fiscaux (fiscalité immobilière de votre centre des impôts).

Par **lagrande62**, le **21/10/2008** à **15:46**

Monsieur, rnrnPouvez vous m'indiquer les mentions légales devant figurer sur les factures de loyers rnrnCordialement

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **15:56**

Pour le prix du loyer mensuel :
Montant du loyer :
taxe :
provisions sur charges :
TOTAL A PAYER :
Pour le reste :
Numéro de quittance
mois et année
nom du locataire
adresse du bien loué
etc.
Si il y a des sommes en + à payer, elle font l'objet d'une ligne ajoutée avant le total et doivent être accompagnée du justificatif correspondant et d'un courrier explicatif. C'est le cas de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagère payée par le propriétaire et qui doit être répercutée sur le locataire.
La perception de charges fixes, donc non ajustables, par le propriétaire, est interdite par la loi.
En allant dans n'importe que rayon papeterie d'une grande surface, vous trouverez des carnets de quittance de loyer.
Tous les éléments de base obligatoires y sont mentionnés.